et les groupes se rendirent ensuite à la Salle des Ambassadeurs où avait lieu le banquet.

LE BANQUET

Près de six cents personnes étaient réunies autour des tables du banquet, servi à 13 h., aux Ambassadeurs. M. Labbé présidait, entouré de MM. Langeron, préfet du Nord; Mahieu, sénateur, président du Conseil général; Georges Selliez, président de l'Union des Amicales laïques du Nord; Depierre, Daniel Vincent, sénateurs; Maurice Vincent, député; Roger Salengro, maire de Lille; Dames, secrétaire général du Comité central de la laine; Dupré, adjoint au maire de Roubaix; J. Chaleyé, directeur de l'Ecole nationale supérieure des Arts de Roubaix; Charles Florin, président de la Société d'encouragement pour l'envoi des stagiaires à l'étranger, etc...; Mmes Labbé, Langeron, Champier, Urbain Robbe, etc., et les personnalités déjà citées.

Au dessert, M. Dauchy, présenta les excuses des personnalités qui n'avaient pu assister au banquet.

M. G. Selliez salua les nombreuses personnalités présentes, les représentants des Amicales laïques, les membres de l'Enseignement technique, les directeurs des établissements où il est professé, et évoqua entre autres le souvenir du regretté M. Victor Champier.

M. Salengro adressa l'hommage de la ville et sa respectueuse gratitude à M. Labbé; le professeur Lambret apporta au dignitaire les félicitations de ses nombreux amis; M. Galpeau, inspecteur du service de l'enseignement technique, apporta le salut de ses nombreux collègues; M. le recteur Châtelet développa le mérite de la brillante carrière de M. Labbé, rappela son rôle pendant la guerre, passa en revue les divers problèmes de l'enseignement et dit entre autres que « le premier des devoirs des maîtres de l'enseignement public est de ne heurter aucune conscience ».

M. Mahieu, sénateur, président du Conseil général, présenta les témoignages de sympathie du Conseil général et des parlementaires de la région.

M. Langeron, cita les mérites de l'homme du Nord qu'a si bien compris, dit-il, M. Labbé; montra le perfectionnement de l'enseignement technique dans la région et établit sur quelles bases on cherchait dans le département à remédier au chômage.

M. Labbé, évoqua son séjour dans le Nord qui lui a fait apprendre, dit-il, les fortes disciplines et les vertus de travail et d'énergie qui lui furent précieuses.

Le banquet se termina sur un vivat entonné en l'honneur de M. Labbé, grand-croix de la Légion d'honneur, et par la remise de divers souvenirs et de fleurs à M. et Mme Labbé et à Mme Langeron.

Deux Parisiennes ruinées se suicident à Villerville-sur-Mer

Trouville, 13 décembre. — Deux Parisiennes: la mère, Mme Watanalé, et la fille, Mlle Burton, née d'un premier mariage, ont été trouvées mortes dans la villa qu'elles possédaient sur la route de Trouville, à 400 mètres du bourg de Villerville-sur-Mer, et où elles venaient villégiaturer de temps à autre. Il s'agit d'un double suicide exécuté dans des conditions particulièrement tragiques.

Les deux femmes qui demeuraient à Paris, 60, rue des Vignes, étaient arrivées à Villerville il y a environ trois semaines. Personne depuis ce temps ne les avant vu vaquer à leurs occupations coutumières, on prévint la gendarmerie de Trouville, qui alerta le Parquet; et, hier, M. Come, procureur de la République, accompagné du juge d'instruction, se rendait à la villa, dont la porte était fixée à l'intérieur par une planche et des clous.

Ils y trouvèrent toutes les pièces saccagées et dans un désordre indescriptible. Toutes les portes étaient barricadées, et au bout d'une heure et demie d'efforts, les magistrats découvrirent une chambre où les cadavres des deux femmes gisaient sur le même lit, attachées solidement au sommier par une courroie de cuir, mais les mains restées libres. Sous le lit, deux revolvers semblaient indiquer le suicide. L'un contenait toutes les balles, dans l'autre il y en avait trois, deux ayant été tirées.

Près du corps de la jeune femme, on a trouvé un paquet contenant le cadavre d'un petit chien pékinois.

Les pieds du sommier étaient placés sur des assiettes qui ont contenu de l'essence. A proximité étaient une bougie en partie consumée et une boîte d'allumettes.

Les deux femmes, qui avaient jadis occupé une situation brillante à Paris, avaient dû, il y a quelques temps, vendre leur automobile et louer leur villa en 1925. Mais, en dernier lieu, leur locataire leur en avait payé le loyer avec un chèque sans provision. Mme Watanalé et sa fille n'avaient pas été vues depuis le 18 novembre.

L'assemblée générale de la « Mutuelle Nadaud » à Roubaix

La Mutuelle Nadaud tenait dimanche à l'Hippodrome son assemblée générale. *Plus de 1.500 mutualistes y* participaient.

Autour de M. Fernand Motte, président d'honneur, qui présidait la réunion, et de Mme Fernand Motte, nous avons remarqué MM. Edouard Dubois, président; Maurice Dubrulle, Maurice Ollivier, président du Consortium métallurgiste; Mercier, membre de la commission d'honneur; Liénart, pharmacien mutualiste; Destriez, secrétaire général; Thulliez, président de la commission de contrôle; Fay, trésorier, etc.

M. Fernand Motte ouvrit la séance, et M. Ed. Dubois excusa quelques personnalités empêchées d'assister à la réunion.

Le rapport moral, par M. Destriez

Puis M. Destriez, secrétaire général donna *lecture du rapport moral.*

Il rendit d'abord hommage à son prédécesseur *dans les fonctions de* secrétaire, M. Théodore Gocthals, décédé en mai dernier, dont il loua le dévouement et la compétence.

Quelques statistiques sur les différentes sections de la Mutuelle Nadaud totalisent un effectif de 5.441 membres au 1er décembre 1931. Ce chiffre marquant un progrès évident, le rapporteur est heureux de constater que les craintes de ceux qui envisageaient la mort de la mutualité par suite de l'application de la loi sur les Assurances sociales sont loin d'être fondées.

« D'ailleurs, remarque M. Destriez, il ne peut y avoir opposition entre le développement des Sociétés de Secours mutuels, et l'application de la loi. Il faudra même « mutualiser » celle-ci si l'on veut que son avenir soit assuré. Il ne peut y avoir, poursuit-il, d'adversaire de bonne foi d'une modification qui sans toucher au principe fondamental de la loi, tend seulement à simplifier son mécanisme ».

Le rapporteur fit part ensuite à l'assemblée de l'adhésion de la Mutuelle Nadaud à la Société de la Ligue antituberculeuse du Sanatorium de Saillysur-Lannoy, puis insista sur la nécessité pour les membres de la Mutuelle d'être en règle avec leurs cotisations.

Il termina en soulignant l'activité du Conseil d'administration qui fait tout son possible pour donner aux mutualistes le maximum de satisfactions et d'avantages.

Hommage à M. Louis Loucheur

M. Ed. Dubois rendit alors hommage aux disparus: à M. Louis Loucheur d'abord qui s'est toujours vivement intéressé aux travaux de la Mutuelle dont il avait l'estime et l'affection. Le président demanda qu'une lettre de condoléances fût envoyée à Mme Loucheur. Il évoqua ensuite la mémoire des membres du Conseil d'administration: MM. Th. Goethals, L. Pollet, Broucke et Tintenier.

Le rapport financier par M. Thulliez

Le président de la commission de contrôle M. Thulliez, lit le rapport financier d'une concision et d'une clarté remarquables. Les dépenses qui s'élèvent à 137.286 fr. sont compensées par 137.402 fr. de recettes. De cette situation financière, le rapporteur tire deux conclusions pour l'équilibre du budget: réduction des frais généraux, et augmentation des recettes en faisant de nouveaux adhérents.

Les vœux

Après avoir éclairé quelques points de la loi sur les Assurances sociales et fait un vibrant appel aux mutualistes pour qu'ils comprennent que leur intérêt est de rester dans la Mutuelle et de lui attirer de nouveaux adhérents. Le président fit lecture des vœux suivants:

Que les assujettis mutualistes qui appartiennent à une Société de Secours Mutuels régie par la loi du 1er avril 1898, à la date du 1er juillet 1930 (date de l'application des Assurances Sociales) inscrite à une caisse autre que la Caisse Primaire à laquelle leur Société est affiliée, puissent, sur la remise d'une simple feuille de mutation signée, être réintégrés de droit à la Caisse choisie par leur Société.

Que, pour les salariés travaillant pendant une semaine ou un mois chez un même employeur, le législateur précise que le montant de la cotisation due ne dépasse pas le taux mensuel fixé par la loi qui doit être considéré comme un plafond.

Que les cotisations patronales dues pour les salariés âgés de plus de soixante ans en retraites, soient, pour les vieux mutualistes, rétrocédées à leur Société de Secours Mutuels.

Que soit étendu à tous les salariés le bénéfice de l'assurance obligatoire, quels que soient les taux de salaires, étant entendu qu'ils ne pourraient obtenir des avantages supérieurs à ceux accordés dans les limites fixées par la loi.

La Mutuelle donne pouvoir au Conseil d'administration d'envisager, s'il le juge utile, la création d'une Caisse primaire. En tout état de cause, si le projet Dorman-Montigny a l'agrément de la Chambre, la Mutuelle Nadaud décide de profiter de cette heureuse disposition.

L'assemblée envoie en outre à M. Heller, président de la Mutualité Française, son salut mutualiste, le félicite et le soutient de toutes ses forces dans la courageuse campagne menée afin de rendre à la Mutualité la place à laquelle elle prétend pour assurer l'application de la loi des Assurances Sociales dans le cadre de la loi du 1er avril 1898.

L'allocution de M. Fernand Motte

M. Fernand Motte se lève ensuite. Dans un bref discours où la pensée est bien servie par une forme parfaite, le président d'honneur rend hommage aux dirigeants de la Mutuelle, à ces hommes dévoués « qui se penchent sur les problèmes difficiles pour le plus grand bien de tous, qui mettent leur cœur, leur intelligence et leurs loisirs à la disposition du plus grand nombre, qui se sont faits les promoteurs et les défenseurs de cette grande œuvre de solidarité ».

M. Motte donne ensuite une consigne: « Restons unis, dit-il comme aux heures de danger que la France a vécues, au moment d'une crise qui assiège l'économie et les forces vitales de notre pays. Par l'union, nous conquerrons cette paix décisive dans la prospérité ».

Une magnifique tombola clôture cette assemblée générale.

Le directeur de la banque Chenut, de Calais est arrêté à Paris

Le 4 décembre, la banque Chenut, de Calais, fermait ses guichets. Le directeur, Jean Chenut, qui s'était rendu à Paris, a été arrêté dans la capitale et amené à Boulogne où il a été écroué.

Jusqu'à présent sept plaintes ont été déposées contre le banquier, dont le passif est d'environ trois millions.

Une femme se suicide à Montgeron ès avoir étranglé ses deux jeunes enfants

Villeneuve-St-Georges, 13 décembre. — M. Emilien Blondelon, 44 ans, caissier principal à l'Assistance publique à Paris, demeurant chemin du Dessus-de-Vigne, à Montgeron en rentrant, chez lui, hier soir, vers 20 h. 30, a trouvé sa femme, née Marthe Bloch âgée de 41 ans, pendue dans le cabinet de toilette et ses deux enfants, Roland 8 ans et Bernard, 3 ans, morts étranglés dans leurs petits lits.

L'enquête ouverte par la gendarmerie a établi que le ménage vivait très heureux. M. Blondelon, autrefois caissier à l'hospice de Brévannes, avait acheté, il y a trois mois, alors qu'il venait d'être nommé caissier principal à l'Assistance publique de Paris, le pavillon où a eu lieu le drame.

Dans une lettre laissée en évidence, Mme Blondelon déclarait qu'elle s'ennuyait à Montgeron et qu'elle regrettait la nomination de son mari qui l'avait obligée à quitter Brévannes où elle vécut fort heureuse.

« Je me donne la mort, écrivit-elle, et j'emmène avec moi mes petits, car je ne veux pas qu'ils soient sans mère ».

Le permis d'inhumer a été délivré par le Parquet de Corbeil, qui était venu faire une enquête.

UNE VISITE DE M. BLAISOT A BOURG-EN-BRESSE

Bourg-en-Bresse, 13 décembre. — M. Camille Blaisot, ministre de la Santé publique accompagné de diverses personnalités, a visité les établissements d'utilité sociale de la ville.

Le public juge toujours vendable une marchandise annoncée... Plus une marchandise est annoncée, plus elle est vendue.

— On mande de Novisad que deux trains de marchandises se sont tamponnés à l'entrée de la gare d'Iadjia. Il y a un mort et cinq blessés grièvement. Le mécanicien du train tamponneur ayant franchi les signaux qui étaient à l'arrêt, le convoi est arrivé à vive allure sur celui qui le précédait.

Pendant la campagne antituberculeuse, toutes les correspondances doivent porter le timbre de « l'Air pur ».

La fête annuelle des Sous-Officiers, à Tourcoing

La Société des Anciens Sous-Officiers a célébré dimanche, avec l'éclat accoutumé, sa fête annuelle que présidaient MM. J. Malfait, président d'honneur, et Dewambrechies, président actif.

A 11 h. tous les membres se rassemblaient au nouveau siège, rue Faidherbe et chacun put admirer la parfaite installation et le remarquable aménagement de ce local où la société pourra poursuivre sa bienfaisante action d'entr'aide et de solidarité.

A 11 h. 15, le groupe au complet, précédé de son drapeau et de sa Commission se rendait à l'église Saint-Christophe, pour assister à la messe célébrée à 11 h. 30, à l'intention des membres défunts de la société.

M. l'abbé Dethoor, vice-doyen de Saint-Christophe, officiait. M. le chanoine Cousin, curé-doyen, assistait dans les stalles.

Au cours de la cérémonie, l'Harmonie municipale donna sa deuxième audition de Sainte-Cécile, sous la direction de M. Lucien Niverd. Cette exécution fut aussi parfaitement interprétée que la première et intéressa grandement la foule qui se pressait sous les voûtes de l'église.

A l'Evangile, M. l'abbé Omez, ancien sous-officier de chasseurs à pied, prononça le sermon de circonstance et parla de la paix que les hommes s'efforcent de chercher et d'appliquer selon les conceptions de chaque parti, mais que l'on ne peut, en réalité, trouver que dans les préceptes de l'Evangile, source de lumière et de générosité.

A l'issue de la messe, un cortège se forma, ayant en tête l'Harmonie Municipale, dirigée par M. Maquet, et se rendit au monument de la Victoire; une gerbe de fleurs fut déposée et une minute de silence consacrée au souvenir des glorieux disparus.

De retour au siège, une réception fut faite aux personnalités présentes. M. J. Malfait-Six remercia notamment l'Harmonie municipale de son précieux concours et M. Al. Motte, président de la Commission civile de cette société, assura que le concours de l'Harmonie municipale restait constamment à la disposition du Cercle des Sous-Officiers.

Le banquet

A 13 h. 30, un banquet réunissait personnalités et sociétaires à la « Salle des Serveurs », rue d'Anvers. Autour de M. J. Malfait, à la table d'honneur, se trouvaient MM. Dewambrechies, président; Nollet, vice-président; Niverd, directeur de l'Harmonie municipale; Guéranger, président du Cercle des Officiers; Manaut, vice-président et Ch. Delecroix, trésorier des « Crick-Sicks »; Jules Flipo, président d'honneur du Groupe du Centre des Anciens Combattants.

Au dessert, M. Malfait remercia les personnalités présentes et annonça l'ouverture du nouveau siège « qui peut être considéré comme un acte de foi dans l'avenir de la société ».

Il rendit hommage à tous ceux qui furent les artisans de l'œuvre et notamment à M. Dewambrechies, cheville ouvrière de la société; puis il indiqua la conduite à tenir par les sous-officiers devant les nécessités de l'heure.

M. Dewambrechies parla du développement constant de la société, puis faisant l'examen des événements survenus au cours de l'année, s'appliqua à établir une comparaison entre le sous-officier d'avant-guerre et celui de notre époque.

Il remercia M. Malfait de tout ce qu'il fait pour la société, l'assurant de son dévouement.

Parlèrent ensuite, MM. Niverd, Manaut, Guéranger, etc.

A l'issue du banquet eut lieu un concert auquel prêtèrent leur concours MM. René Duforest, Fernand Deboever, le comique Jo, Mlle Testi et Mlle Delcroix-Callens.

Une réunion de famille clôtura la journée.

DERNIÈRE HEURE

Les Etats-Unis et les dettes interalliées

Washington, 13 décembre. — M. Stimson ferait savoir aux représentants des puissances étrangères que le Gouvernement estime que l'ajournement des paiements des pays débiteurs, en attendant la décision du Congrès, ne sera nullement critiqué.

Le naufrage d'un remorqueur italien

Une grande partie de l'équipage est sauvée

Rome, 13 décembre. — Le remorqueur de haute mer de la marine de guerre « Teseo » qui allait de La Maddalena à Civita-Vecchia et qui avait à bord, outre son équipage, un groupe de marins, a lancé un S.O.S. annonçant qu'il avait les mâts brisés, son gouvernail avarié, de l'eau dans le compartiment des chaudières et que ses machines étaient arrêtées.

Le croiseur « Trieste » s'est rendu à toute vitesse sur les lieux et a essayé aux premières heures du matin de lancer des câbles pour prendre le « Teseo » en remorque, eu égard à l'impossibilité d'employer des canots de sauvetage. A 9 h. 30 le « Teseo » a coulé. Une grande partie de l'équipage et du personnel a été sauvée, grâce à l'aide des unités se trouvant sur place. Le « Trieste » est rentré à Golfaranci, ayant à bord les rescapés. On ignore le nombre exact des victimes.

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

Les résultats des matches

DIVISION D'HONNEUR

Union St-Gilloise - F.C. Turnhout	2—1
R.C. Gand - Berchem Sport	3—5
Liersche S.K. - R.C. Malinois	5—2
F.C. Malinois - Antwerp F.C.	1—3
Tubantia A.C. - D.C. Bruxelles	2—3
Beerschot A.C. - C.S. Brugeois	3—0
F.C. Brugeois - Standard C.L.	4—1

DIVISION 1 A

Knocke F.C. - T.S.V. Lyra	0—3
Boom F.C. - A.S. Ostendaise	3—0
St-Nicolas S.K. - S.C. Anderlecht	0—3
Belgica Edegem - Hoboken S.K.	1—2
Borgerhout S.K. - Club Renaisien	7—1
S.K. Roulers - C.S. Forestoise	1—2
Uccle Sport - A.A. La Gantoise	6—4

DIVISION 1 B

F.C. Liégeois - F.C. Bressoux	Arrêté
Tilleur F.C. - C.S. Schaerbeek	3—2
H.I.H. Turnhout - R.C. Tirlemont	Remis
Racing C.B. - R.C. Montegnée	2—0
F.C. Sérésien - Excelsior Hasselt	Remis
White Star A.C. - Stade Louvaniste	2—2
C.S. Verviétois - Charleroi S.C.	Remis

PROMOTION A

U.S. Tournaisienne - F.C. Wilryck	3—1
A.A. Termonde - S.V. Audenarde	1—2
Minerve S.A.C. - Stade Courtrai	3—4
Courtrai Sports - Temsche S.K.	2—0
S.V. Blankenberghe - R.C. Tournai	2—2
V.G. Ostende - R.C. Wetteren	4—1
F.C. Ecloo - Nielsche Sp. Kr.	3—1

PROMOTION B

S.C. Jette - Ruysbroeck F.C.	7—2
A.C. Hemixem - Union Jemappienne	0—4
Un. Sp. Centre - Ixelles S.P. Ass.	9—1
R.C. Anvers - F.C. Binchois	2—0
C.S. Saint-Josse - Cappellen F.C.	3—1
A.E.C. Mons - Herenthals S.K.	6—1
Léopold C.B. - Oude God Sport	2—4

PROMOTION C

Jeunesse Sp. Athus - Namur Sp.	2—5
Vilvorde F.C. - Union Hutoise	7—2
Un. Sp. Gilly - Running Jemeppe	2—2
O.C. Charleroi - F.C. Châtelineau	0—1
G.S. Andennais - Zw. Leeuw Vilv.	2—1
C.S. Amay - Jeunesse Arlonaise	5—5
Wallonia Namur - C.S. Marchienne	0—0

PROMOTION D

St-Trond V.V. - S.R.U. Verviers	Arrêté
Hasselt V.V. - F.C. Malmundaria	8—0
Un Sp. Liége - Stade Waremmien	Remis
Patria Tongres - Hooger-Op Diest	4—2
A.S. Herstalienne - Bocholt V.V.	4—2
Jeunesse Eupen - R.C. Vottem	Remis
Fléron F.C. - C.S. Tongrois	Remis

DIVISION II PROMOTIONNAIRE

(Flandre Occidentale)

F.C. Thourout - F.B. Thielt	1—0
V.V. Ste-Croix - F.C. Roulers	3—1
F.C. Iseghem - R.C. Pannois	3—3
S.K. Heule - Dar. Blankenberghe	2—2
S. Sweveghem - F.C. Heyst	1—4
R.S.C. Menin - Stade Mouscronnois	2—0
A.A. Mouscron - Waereghem Sp.	1—1

HIPPISME

LES COURSES A STOCKEL du 13 décembre

Prix de Primaire (5.000 fr.: 3.200 m.). — 1. Le Torti, 2. Parmaid, 3. Java Bay. — Non placé: Deux Sous d'Frites. — Mutuel: 16.00, 9.00, 9.50.

Prix de Ghlin (3.000 fr.: 3.500 m.). — 1. Dracs, 2. Le Nénuphar, 3. Plébaman. — Non placé: Melbourne. — Mutuel: 23.00, 10.00, 11.50.

Grand Steeple-Chase d'Hiver (25.000 fr.: 4.700 m.). — 1. Le Revenant, 2. Albatros, 3. Arlette. — Non placé: Fleurisa. — Mutuel: 15.50, 9.00, 12.00.

Prix des Skis (3.000 fr.: 2.600 m.). — 1. Harlem, 2. Oliver Twist, 3. Papa. — Non placé: Aubignée. — Mutuel: 17.00, 10.00, 10.00.

Prix des Bobsleighs (10.000 fr.: 3.000 m.). — 1. Pierreconde, 2. Primitif, 3. Pam. — Non placé: Persican. — Mutuel: 6.50, 6.00, 7.50.

Prix du Couvre-Feu (8.000 fr.: 2.800 m.). — 1. Cronsky, 2. El Pajo, 3. Armande. — Non placé: Bambino. — Mutuel: 15.00, 9.00, 10.00.

LES COURSES A AUTEUIL du 13 décembre

Prix de la Porte Dauphine (st., 3.000 m.). — 1. Le Jockey (H. Haes), 28.00 et 11.00; 2. Bigoudine (Riolfo), 9.00; 3. Roi Ferdinand (Romain), 13.00. — Pas couru: Castillan, Costa Andro.

Prix Delatre (h., 5.500 m.). — 1. Fillder (Kalley), 77.00 et 30.00; 2. Coco Chéri (H. Howes), 45.00; 3. Cobnes (R. Georg), 28.50. — Pas couru: Estoublon, Poseur, St M. de Fre.

Prix Daniel Guestier (st., 4.200 m.). — 1. Agitato (Lock), 41.00 et 14.50; 2. Brigt Zaza (Comes), 39.50; 3. Les Champlevois (Riolfo), 17.00. — Pas couru: Roi de Thulé, Bandola, Belle Bleue II, Arioste, Corvisart, Berwalk, St M. de Fr., Mènée II.

Prix Paul's Cray (h., 3.100 m.). — 1. Palestrino (Cames), 79.50 et 24.00; 2. Marie Laurencin (Gardiner), 11.00; 3. Vous Seule (Bonaventure), 8.00. — Pas couru: Parti Pris, Louppy, Samba, Trianon.

Prix Cher Tatou (st., 3.500 m.). — 1. Floréador (Trémeau), 27.50 et 10.00; 2. Espoir IV (Bedelioup), 7.50; 3. Empress Zida (Frigoul), 16.00. — Pas couru: Sanscrit, Gamin, Chèvrefeuil, Mont Boron, Tousseirats.

Prix de Clôture (h., 3.100 m.). — 1. Les Bossons (Lock), 22.00 et 11.00; 2. Pack (Dubus), 9.00. — Non placés: Sirelitz, Poseur, Séséli, Gerbert, Highbred.

Le Coin du "Broutteux"

LES PLACHES

Avant-z'hier, tout pourmenant, pième, pième, j'rinsconte in comarate qui m'dit : « Quo qu'chest Broutteux, in n't'as po vu l'semaine passée sus l'journal ? »

— Ch'est pas'que t'n'as po ben cachi, que j'li réponds ; je n'sus po toudis à l'même pache. Des fos, j'sus à l'deuxime pache et, l'aute jour, j'étos à l'chinquime, cha dépind des artiques qu'in dot rinsérer.

Tout d'pus vingt ans que j'parais vin l'*Journal de Roubaix*, j'ai, comme in élève à l'école, perdu et gagni des plaches, toudis *in gardant m'bonne humeur* et sans vudi min saclet d'garlousettes. J'ai fait d'min mi pou rester.

Dire qui a pus qu'chinquante ans qu'jai eu inne plache au *Journal de Roubaix*, vu qu'j'étos reporter en 1879.

Par après, tchan qu'j'ai dev'nu Broutteux, j'ai fait imprimer m'petite gazette au *Journal de Roubaix*, qui n'étot po à l'même plache ; y s'trouvot à l'rue Neuve, adonc.

Vin la vie du monte, ch'est l'plache qui dit tout. Au preume, tchan qu'in va à l'école, quo qu'in cache ? A gagni des plaches, et tchan qu'in rapporte sin bulletin à s'majon et qu'in n'd'a perdu, l'mon père y fait d'z'is d'blanc-fer !

Y a des sans-soucis, à l'école, que cha n'leu fait rin d'avoir inne boinne ou inne méchante plache, mais chés ti la, pus tard, y aront l'regret de n'po avoir appris, tchan qui s'verront refuser inne boinne plache, au rapport qui n'ont po assez d'instruction...

Cha m'fait busier à c'garchonnal, qu'in hiver, in li d'mandot si y avot inne bonne plache à l'école et qui répond :

— Ah! ouais, j'ai inne bonne plache ; j'sus l'premi tout conte l'étufe...

Tchan qu'in est jomme, qu'in voyache vin l'z'allées d'la foire, chin qu'in attind par deseur les djim ! djim ! et les boûm ! boûm ! des barratcheux, ch'est l'voisse du maite de l'barraque des faijeux d'tours, qui crie : « Entrez, prenez vos places ! »

L'plache, ch'est l'suprême, à queminchi pa l'plache d'armes (l'estomac).

Comben d'fos, qu'in parlant, ch'est l'plache qui ervint par deseur. Pou dire, comme in français : Les absents ont toujours tort, in dira : Tchi qui va à l'ducasse y perd s'plache. Pou montrer qu'in n'est jamais indispensable, qu'in peut toudis ête rimplachi, in dira : In carreau d'cassé, in aute à s'plache.

Si, au départ d'in chef de gouvernemint, n'y a d'cha chinquante pou printe s'plache, sti qui dot aller sus l'trône, y dira : J'vas d'ù qu'je n'peux po n'd'invoi in aute à m'plache.

Ch'est comme c'gros Monsi qui arrive vin in wagon d'quemin d'fer et qu'inne de ses connaissances ill' li d'mante :

— Vous ne trouvez pas d'place ? vous n'avez pas d'quoi vous assoir ? et qui répond, in montrant sin gros derrire :

— Si, si, j'ai bien d'quoi, mais je n'sais pas où l'mette...

Rapport à les qu'mins de fer, y m'faut rire à l'souvenance d'in comarate que j'ai connu étant garchonnal à l'école. Ch'étos in d'chés sans soucis que j'vous parlos d't'à l'heure, qui n'ont jamais rin voulu apprinte. Aussi, y étot toudis l'premi à la tcheue...

S'ma mère, malhureusemint, ill' li rindot l'pus mauvais serviche qu'in n'peut rinte à in afant, in v'nant erprocher au maite d'école que sin garchon avot toudis l'dernire plache pas'qu'in faijot fosté.

Bé, c'comarate de classe, sans instruction, y n'a jomais rin su faire de ses dix dogts et a fini par ête connus-voyageur pou les affaires finies... Et y'parlot la France ! ouh ! iou, iou. Y avot voyagé tout partout au long et au larque, y dijot :

— J'ai traversé le département de Meurtre et l'oselle et j'ai z'été dans les Vosges, chef-lieu Epinard...

Inne fos qu'in li d'mandot :

— Avez-vous fait un beau voyage ?

— Bé non, néanmoins, je fus malade souffrant tout le temps de la trajectoire. Ça ne m'étonne nullement ; en chemin de fer, sur les voies ferrées, je ne peux pas aller en arrière à reculons.

— Il fallait changer de place avec un des voyageurs qu'in li dit.

— Impossible ; je ne pouvais nullement changer de place, j'étais tout seul, y répond l'aute...

In parlant d'ête tout seu, tertous et s'femme a fait l'ermarque que tchan qu'in voyache in qu'min d'fer, in n'aime po d'ête in companie. Aussi, à chaque arrêt du train, in boute s'tête po cassis du wagon et in crie : « C'est complet ; y n'a pus d'places. »

N'impêche, qu'à in train qui s'arrêtot in gare, in Monsi ouverre l'portire d'in wagon d'ù qui vot inne Madame inveuc ttos anfants rétindus sur les coussins des bantchettes.

— Monsieur, ill' dit l'Madame, je dois vous prévenir que mon plus petit a la rougeole.

— Oh ! ça m'est absolument égal, Madame, y répond l'Monsi ; moi j'ai la scarlatine.

Cha, tirer des plans pour ête tout seu vin in compartimint d'quemin d'fer, ch'est acore pardonnable, mais chin qui n'l'est po et qui vous fait du ma à vou tchœur, ch'est d'vir vin des cars, des jeunes qui n'saittent po s'él'ver pou donner leu plache, sot à inne ma mère inveuc sin miche sus ses bras ou ben à des vils gins, pas'que, riche ou paufe, in dot toudis avoir d'z'égards pou la vieillesse...

Y n'd'a acore d'z'autes qui s'font passer pou des malhonnêtes, ch'est les ceux qu'in faijant la tcheue par devant in guichet, y cach'tent toudis à passer d'vant l'z'autes pou printe inne des premires plaches.

Et, vous savez, in a belle à leu crier : Chacun son tour, des sortes essin y font l'sourd et continuttent à avanchi sus l'côté in p'tit mioche à l'fos. Quo volez-vous ? Sus c'monte, y n'd'a la miton qui sont faits pour imbêter l'aute demiton. Et ch'est à sti qui dira : Ote-toi d'là que j'm'y mette ! pour avoir s'plache.

Place ! place ! gare que j'passe, ch'est chin qu'in attind vin tous les pays du monte de la terre. Et les ceux qui z'ont des hautes places, comme in dit dans l'grand monde, y sont visistés à tous momints, par l'in ou ben pa l'aute qui vaurot monter in grate ou avoir inne plache d'droite ou d'gauche.

Cha m'ermet in souvenance in plan que j'min vas vous rnconter :

In célèbre médecin, qui étot député, à chaque fos qui erpérot à sin pays, y faijot des consultes et y avot sin cabinet tout plein.

Par inne belle fos, y n'd'arrive in qui à peine rintré, ses bottines y vol'tent à terre, s'capote et sin giet à ioule par deseure s'tête, et s'maronne et s'quemiche in l'air...

— Où souffrez-vous ? y li d'mante l'médechin.

— Je ne souffre pas ; je n'ai rien...

— Et pourquoi vous êtes-vous déshabillé, alors ?

— Pour faire comme l'z'autes...

— Et qu'est-ce que vous venez faire ici ?

— Bé... j'vins vous d'mander... si vous n'pori po m'faire avoir inne petite plache vin la douane...

Rapport à les plaches, in v'là inne comique pou finir min chapite :

Y n'est po permis d'apouchégner inne bête, essin. Y a là à l'majon Monsi Du Gros-Saclet in vôrin d'sinche v'nu d'Amérique qu'in soine prope l'même qu'in afant.

Faut vir comme in li sert des p'tits plats ; y faura bétôt inne tchusinire exprès pour li...

Mais le v'là qui vin malate ; y tousse, y soufelle, y n'minche pus... In li fait boire du bon bordeaux et même du champagne...

Infin, y a moru !... Y n'ara po été au paradis des sinches, savez, pas'qu'i étot trop gourmand...

V'là t'y po que l'ind'main qui étot trépassé, in sonne à l'porte...

Ch'est in malheureux qui d'mante à parler inne parole à Monsi Du Gros-Saclet, qui dit :

— Qu'est-ce que vous d'mandez, mon ami ?

— Bé, y répond l'aute ; j'sus v'nu jusqu'ichi, Monsi, vous d'mander si je n'pourros po avoir l'plache du sinche.

JULES WATTEEUW.

Le Congrès annuel de la Jeunesse catholique lilloise

Dimanche, la Fédération lilloise de la Jeunesse Catholique a tenu son Congrès annuel. Le matin, à 9 h. 30, dans la grande salle de la Centrale des Œuvres, se tint une séance d'études au cours de laquelle deux rapports furent présentés sur ce sujet très vaste: « Le jeune hoomme et sa famille ». Un échange de vues eut lieu auquel participèrent MM. le chanoine Tiberghien, aumônier diocésain; l'abbé Zoëte, aumônier fédéral; Jean Catrice, président diocésain; Rousseau et Souvez, du Secrétariat diocésain.

La réunion de l'après-midi fut présidée par S. E. le cardinal Liénart, qu'accompagnait M. le vicaire général Bouchendomme.

M. Dauchin, président fédéral, définit le rôle des classes moyennes, intermédiaires sociaux entre le monde patronal et le monde ouvrier, position qui n'est pas sans dangers, ni sans devoirs.

M. Gérard Chantry fit appel vibrant à l'action et indiqua avec beaucoup de sens pratique les moyens d'apostolat.

M. Catrice, président diocésain, est convaincu de la puissance considérable des classes moyennes, desquelles dépend la rénovation de la société.

S. E. le cardinal Liénart, comme chef du diocèse, donne ses consignes: « Il importe, dit-il, que vous mainteniez à la classe moyenne son rôle, sa puissance, son influence par le christianisme: c'est à elle que l'Eglise vous envoie. »

Après avoir convié à nouveau ses jeunes auditeurs à agir par la charité, qui est l'arme de conquête la plus puissante, Son Eminence leur donne sa bénédiction.

Comme ils l'avaient fait le matin, les membres de la J. C. ont versé leur obole pour les enfants des chômeurs.

L'EMBARGO SUR L'OR AU JAPON

Tokio, 13 décembre. — De l'Agence Rengo : Le nouveau Cabinet a décidé de rétablir l'embargo sur l'or, à partir du 14 décembre. Cette décision a été prise au cours du premier Conseil de Cabinet qui a suivi la cérémonie d'installation des nouveaux ministres.

— Pour réprimer une manifestation communiste à Hambourg, la police a dû tirer sur la foule. Il y a eu un tué et de nombreux blessés.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 14 décembre 1931 N° 9.

TANTE GERTRUDE

PAR B. NEULLIES

— Hourrah ! J'ai gagné ! Battu, mon cher ! Vous êtes battu à plate couture ! Toujours la victoire du sexe beau sur le sexe laid ! s'écria une voix fraîche, tandis qu'un rire perlé éclatait comme une fusée.

Un soleil superbe brillait par la fenêtre entr'ouverte du bureau et Mlle de Neufmoulins quitta sa place pour jeter un coup d'œil dans la cour.

— Bonjour, tante Gertrude ! Vous ne direz pas que je ne suis pas matinale, hein ? C'est moi qui ai fait dénicher ce pauvre Pierre à neuf heures... et il en est tout grinchu ! Il bougonne depuis notre sortie d'Ailly ! Il faut dire aussi qu'il n'est pas content, car je l'ai battu ! et bien encore ! Je monte vous embrasser et vous raconter tout cela en détail.

Un pas vif et léger résonna bientôt dans le corridor et Paule, qui croyait se tante seule, poussant la porte sans se donner même la peine de frapper, apparut sur le seuil, très crâne dans son costume de cycliste, éblouissante de fraîcheur et de beauté.

Elle s'arrête, hésitante, à la vue de Jean; ses joues se couvrirent d'une légère rougeur.

— Entre donc, dit Mlle de Neufmoulins; c'est mon intendant.

Ce fut au tour de Jean de rougir.

« Ne fais pas attention », disait le ton dont fut prononcé cette simple phrase, « ce n'est qu'un domestique ! »

Sans un mot, Jean se leva et, s'inclinant profondément devant Mme Wanel, il se disposa à se retirer; mais Mlle Gertrude l'arrêta.

— Un instant, s'il vous plaît; nous n'avons pas fini. Assieds-toi là, Paulette, et tâche de fermer le bec pendant cinq minutes. Ensuite, je serai à toi...

La jeune femme, subitement gênée, presque intimidée, ne trouvant pas de siège à sa portée, s'assit sans bruit sur le rebord de la fenêtre ouverte.

Elle était assise en face de Jean et elle l'examina avec curiosité. Le visage pâle, plutôt sévère, du régisseur lui plaisait; sa voix basse, aux notes graves, la charmait; elle écoutait avec un intérêt inconscient ses réponses, ses réflexions toujours polies, mais empreintes d'une froideur un peu hautaine.